

TROIS-RIVIÈRES : Un de mes fils ayant reçu sur un pied un coup bien grave, avec cassure et meurtrissure, endura, pendant trois semaines des douleurs si affreuses qu'il ne pouvait reposer ni le jour ni la nuit. Le médecin, malgré ses soins intelligents, désespérait de sa guérison. Alors je recourus avec confiance à N.-D. du Saint-Rosaire, et je lavai le membre endolori avec de l'eau de *Roses Bénites*, avec confiantes prières et promesse de publication. A la deuxième lotion, toute douleur disparut.—V^{VE} J. DALAIR.

STE-FLORE (A LA GR-MÈRE) : Mme Philorum Ayotte avait un petit garçon qui souffrait du mal de dents, à tel point que le pauvre enfant ne savait plus que devenir. Elle promet l'insertion dans les Annales si le mal se passait. Aussitôt sa promesse faite, son petit garçon s'endormit et reposa paisiblement toute la nuit. A son réveil, toute douleur avait disparu complètement.—(Témoignage de la mère, donné à la Rédaction).

LAWRENCE : MASS. : Ma petite fille qui souffrait depuis plus d'un an du *catarrhe* a été guérie par l'usage des *Roses Bénites* : et mon petit garçon qui souffrait d'un grand mal de doigt a été également guéri par l'intercession de N.-D. du Saint Rosaire.—DAME CROTEAU.

QUÉBEC : Actions de grâces pour la guérison d'un saint prêtre ; pour une grande faveur temporelle, obtenue à une communauté ; pour la réussite d'un homme de profession, qui, sans travail depuis trois ans, a obtenu une clientèle au-dessus de ses espérances ; pour un jeune homme, aussi sans emploi